

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2025/69

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
37	37	22

Date de la convocation
17/07/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 23 juillet à 17 heures 30, le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (20) : Paule ALBERTINI - Vincent BRUSCHINI - Jérôme CAPPELLARO - Jean DOMINICI - Fortuné FELICELLI - Christophe GRAZIANI - Ange LAMBERTI - Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI - François MONTI - Anne Marie NATALI - Angèle NERI - José OLIVA - Gabriel PASQUALI - Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte TERRIGHI - Charlotte VITTORI

Pouvoirs (2) : Joseph GALLETTI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI - Jean Charles GIABICONI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO

Absents (15) : Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Muriel BELTRAN - Dominique BENIGNI -
- Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Pierre NATALI - Marjorie PINDUCCI - Jean Pierre VALDRIGHI

Objet : Annulation de la délibération n°2024-119 (Opération d'acquisition de matériels pour déployer le tri à la source des biodéchets - Demande de subvention Etat)

M. Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire qu'il y a lieu de retirer la délibération n°2024-119 en date du 7 octobre 2024 sur une demande de subvention d'Etat pour l'acquisition de matériels pour déployer le tri à la source des biodéchets.

En effet, le plan de financement inscrit sur la délibération n°2024-119 doit être modifié selon les conseils des financeurs.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix

Le Conseil Communautaire

- Vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire réunis le 18/07/2025,

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'annuler la délibération n°2024-119 et les décisions y afférant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20250723-2025-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2025

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Président
Jean DOMINICI